

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Registre des délibérations

DÉCISION MUNICIPALE
N°2025-89

Objet : Contrat de location mini train « Bambino » pour le marché de
Noël le 13 et 14 décembre 2025

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 26 mai 2020, 15 février 2022 et 15 septembre 2022
portant délégation du conseil municipal au Maire,

Dans le cadre de sa politique culturelle et d'attractivité du territoire, la municipalité a à cœur de proposer des
animations, concerts et spectacles diversifiés et à destination de tous les publics.

Dans le cadre de l'organisation des animations à l'occasion du marché de Noël 2025, il est proposé de
procéder à la location d'un mini train « Bambino » destiné aux enfants et présenté sous la forme d'un manège
le 13 et 14 décembre 2025 auprès de l'entreprise « CISAME PRODUCTIONS ».

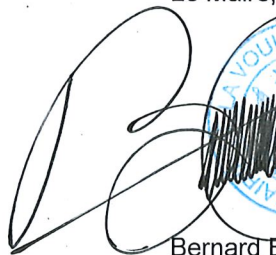
Cette animation aura lieu le samedi 13 décembre et le dimanche 14 décembre 2025 sur la place Etienne
Jargeat à La Voulte-sur-Rhône. Le montant de la location s'élève à 3 422,00 € TTC.

DECIDE

- **DE SIGNER** le contrat de location d'un mini train avec l'entreprise « CISAME PRODUCTIONS » pour
un montant de 3 422,00 € TTC ;
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget de fonctionnement 2025.

À la Voulte sur Rhône, le 30/09/2025

Le Maire,


Bernard BROTTE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter
de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).